

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 928

21 mai 2007

SOMMAIRE

Active Partners S.A.	44537	Kegefin Holding S.A.	44502
Anais-Institut de Beauté S.A.	44506	La Prima Donna Room S. à r.l.	44533
Avago Technologies Finance	44539	Lavanco Holding S.A.	44504
Bauunternehmung Buttgereit GmbH	44500	Le Maneva s.à r.l.	44542
Belluna S.A.	44503	Luanda S.A.	44511
Berliner Investitions und Beteiligungs Gesellschaft AG (B.I.B.)	44544	Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.	44540
Black & Decker International Holdings B.V.	44539	Magadom International S.A.	44507
CAP Gamma S.A.	44503	McKesson International Holdings VII S.à r.l.	44502
Cochco S.A.	44507	Melopon S.A.	44538
Coiffure Exclusive S.à r.l.	44534	Net Business Holding S.A.	44541
Com'unity S.à r.l.	44538	Picardie Partner S.A.	44544
Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l.	44500	Pole Position S.A.	44539
Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l.	44501	Promilux S.A.	44541
De Chauffeur S.à r.l.	44518	Société de Participation Indane S.A.	44537
Eatonian S.A.	44528	Strategica (Lux) S.A.	44501
Express Services	44511	Swicorp International Holdings S.A.	44503
Eye 1 S.à r.l.	44510	Terra Roxa S.à r.l.	44538
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.	44499	The Body Shop Luxembourg S.à r.l.	44498
Global Investech S.A.	44506	Treveria Four S.à r.l.	44534
Grasshopper Real Estate Co. S.A.	44505	Treveria Three S.à r.l.	44518
Hal Investments S.à r.l.	44540	Treveria Two S.à r.l.	44520
Highcom, S.à r.l.	44500	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	44501
Iberint Holding S.A.	44540	Uniwel S.A.	44540
International Assets Finance S.à r.l.	44504	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	44523
Ischais S.à r.l.	44537	Westcom S.A.	44505
JCM S.à r.l.	44532		

The Body Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.164.

In the year two thousand and seven, on the 16th day of the month of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of THE BODY SHOP INTERNATIONAL PLC, the sole shareholder of THE BODY SHOP LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, under number B 122.164 incorporated on 6th December 2006 by deed of the notary Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C number 64 of 27 January 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that

1. The sole shareholder holds all 500 shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- Reclassification of the existing managers into class A and into class B managers; Mr Christophe Mura being a class A manager and Mr Colin Lindsay Buchanan being a class B manager;

- Change of signature power to provide that the Company will be validly bound by the sole signature of the class A manager or by the joint signature of the class A manager and the class B manager.

After deliberation the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved to reclassify the existing managers into class A managers and class B managers, Mr Christophe Mura being a class A manager and Mr Colin Lindsay Buchanan being a class B manager.

Second resolution

It was also resolved to change the signature power to provide that the Company will be validly bound by the sole signature of the class A manager or by the joint signature of the class A manager and the class B manager and to consequently amend the last sentence of Article 7 of the articles of incorporation so as to read:

« **Art. 7. last sentence.** The Company will be bound by the individual signature of the class A manager or by the joint signature of the class A manager and the class B manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signature power have been delegated by the class A manager solely or the class A and the class B manager acting jointly.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg en tant que mandataire de THE BODY SHOP INTERNATIONAL PLC, actionnaire unique de THE BODY SHOP LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B122.164, constituée par acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 27 janvier 2007.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. L'associé unique détient toutes les 500 parts sociales émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Reclassification des gérants existants en gérants de classe A et gérants de classe B; M. Christophe Mura étant gérant de classe A et M. Colin Lindsay Buchanan gérant de classe B;

- Changement des pouvoirs de signature afin de prévoir que la Société soit valablement engagée par la signature individuelle du gérant de la classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de la classe A et de la classe B.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution

Il a été décidé de reclassifier les gérants existants en gérants de classe A et gérants de classe B; M. Christophe Mura étant gérant de classe A et M. Colin Lindsay Buchanan gérant de classe B.

Seconde résolution

Il a également été décidé de changer les pouvoirs de signature afin de prévoir que la Société soit valablement engagée par la signature individuelle du gérant de la classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de la classe A et de la classe B, et de modifier la dernière phrase de l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7. dernière phrase.** La Société sera engagée par la signature individuelle du -gérant de la classe A ou par la signature conjointe du gérant de la classe A et du gérant de la classe B ou par la signature individuelle d'une personne ou toutes personnes dont le pouvoir de signature lui a été délégué par le gérant de la classe A ou par le gérant de la classe A et le gérant de la classe B agissant conjointement.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-surAlzette, le 19 mars 2007, Relation: EAC/2007/2526. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007042737/272/88.

(070040455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Fortis Intertrust Financial Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.979.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 23 février 2007

1. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michal Wittmann a été révoqué.
2. Le mandat de directeur de Monsieur Jean Fell a été révoqué.
3. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT S.à r.l. a été révoqué.
4. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 103.590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042870/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Highcom, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 107.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 mars 2007.

HIGHCOM, S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007042801/7020/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04382. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Bauunternehmung Buttgerreit GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042803/7520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05731. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.119.

Il résulte de deux cessions du 9 mars 2007 que

- Monsieur Alexander Bürk, domicilié à 93, King Henry's Road, GB-London NW3 3QX, a transféré la propriété de 237 (deux cent trente-sept) parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCO CAPITAL SAARPFALZ CENTER S.à r.l. à la société SEPAN CORP S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

- Monsieur Timothy Joicey Robinson, domicilié à 46, Mount Street, GB-London W1K 2SA, a transféré la propriété de 237 (deux cent trente-sept) parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCO CAPITAL SAARPFALZ CENTER S.à r.l. à la société SEPAN CORP S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
- SEPAN CORP S.à r.l., L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste	474
- M. Alexander Bürk, 93 King Henry's Road, GB-London NW3 3QX	13
- M. Timothy Joicey Robinson, 46, Mount Street, GB-London W1K 2SA	13
Total	500

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

CRESCO CAPITAL SAARPFALZ CENTER S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007042841/6341/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Strategica (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.411.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mars 2007*

La démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

STRATEGICA (LUX) S.A.

R. Donati / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042838/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

—
Il résulte d'une cession du 9 mars 2007 que

- la société à responsabilité limitée CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCO CAPITAL WEISSERITZ PARK S.à r.l. à la société SEPAN CORP S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
- SEPAN CORP S.à r.l., L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste	450
- CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg	50
Total:	500

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

CRESCO CAPITAL WEISSERITZ PARK S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007042839/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—
La liste des signatures autorisées de l'UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. est modifiée par la suppression de:

- Monsieur Jean-Paul Nervi, «Adjoint à la Direction».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007042863/1670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.505.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30 Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042865/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Kegefin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.747.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 février 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

1. Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration, administrateur et administrateur-délégué;

2. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur et administrateur-délégué;

3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KEGEFIN HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042871/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

CAP Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.381.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 mars 2007

1. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAP GAMMA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042868/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 mars 2007, que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2009:

- Monsieur Daniel Schenker, Consultant, demeurant à SBC Building, Madina Road, 13th Floor, PO Box 24507, Jeddah 21546, Saudi Arabia,

- Monsieur Kamel Lazaar, Directeur, demeurant au 8, Quai Gustave Ador, CH-1211 Genève,

- Monsieur David Rey, Consultant, demeurant au 8, Quai Gustave Ador, CH-1211 Genève.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- DELOITTE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042877/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.165.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 février 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Sinan Sar, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de la même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux compte:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour BELLUNA S.A.

S. Sar / G. Birchen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042872/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg le 2 février 2007

1^{ère} résolution

KARIAN S.à.r.l. (anciennement INVESTMENT LUXCO S.à r.l.) est révoquée de ses fonctions de gérant unique.

2^{ème} résolution

La société NEW ENTERPRISES S.A., avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommée aux fonctions de Gérant unique en remplacement de INVESTMENT LUXCO, S.à r.l. dont elle terminera le mandat.

Luxembourg, le 14 février 2007.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007042878/636/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Lavanco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.368.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 février 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour LAVANCO HOLDING S.A.

S. Sar / G. Birchen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042873/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Westcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.834.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 mai 2006 a décidé de:

- D'accepter la démission de Madame Sultan Yokus, née le 16 octobre 1974 à Metz (France), domiciliée 43, rue Mathias Grünwald à F-67000 Strasbourg (France), en qualité d'Administrateur-Délégué.

- D'accepter la démission de Madame Sultan Yokus, née le 16 octobre 1974 à Metz (France), domiciliée 43, rue Mathias Grünwald à F-67000 Strasbourg (France), en qualité d'Administrateur.

- De procéder à la nomination de Monsieur Larrieu Jean-Paul, né le 27 mars 1954 à Lyon (France), Administrateur de sociétés, domicilié 31, rue Mardochée à F-87230 Chalus (France), en qualité d'Administrateur-Délégué

- De procéder à la nomination de Monsieur Larrieu Jean-Paul, né le 27 mars 1954 à Lyon (France), Administrateur de sociétés, domicilié 31, rue Mardochée à F-87230 Chalus (France), en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007042894/1537/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Grasshopper Real Estate Co. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 70.219.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme GRASSHOPPER REAL ESTATE CO. S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 29 octobre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et Maître Véronique Lautier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Maître V. Lautier

Le liquidateur

Référence de publication: 2007043095/7521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05728. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Anais-Institut de Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.618.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2007

Première résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité la révocation de Madame Anabella Teixeira, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, de son poste comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la révocation de Madame Anabella Teixeira, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare de son poste comme administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

Les actionnaires acceptent de manière unanime la nomination au conseil d'administration de Madame Sandra Coimbra Venancio demeurant à L-1880 Luxembourg, 95, rue Pierre Krier dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Madame Sandra Coimbra Venancio demeurant à L-1880 Luxembourg, 95, rue Pierre Krier au poste d'administrateur-délégué pour la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature et dont le mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité le transfert du siège de l'adresse actuelle, a savoir, L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare à l'adresse suivante:

L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2007042947/745/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 3 janvier 2007 que:

* Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Juan Scalesciani, avec pouvoir de signature A
- Monsieur Bruno Beernaerts, avec pouvoir de signature B
- Monsieur Gabriele Brogini, avec pouvoir de signature B

* Est réélu commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:

- CERTIFICA LUXEMBOURG sarl, ayant son siège social au 54, avenue de Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042948/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Cochco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 45.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007043200/239/12.

(070041238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Magadom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.336.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 février 2007.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 février 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MAGADOM INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, trois cent six actions	306
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social., se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Chypre.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/615. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007043044/242/166.

(070040878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.121.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.137.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 2.285 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 GmbH & CO KG.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 11.717 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER INVESTMENTS PLC.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 732 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 GmbH EMPLOYEE BENEFIT TRUST.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 12.764 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.1 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 5.429 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.2 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 17.388 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.3 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 1.719 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.4 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 1.211 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.5 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 9.433 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND UK NO.6 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 16.483 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND US NO.1 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 10.390 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND US NO.2 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 5.857 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND US NO.3 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 1.659 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND US NO.4 L.P.

En date du 24 janvier 2006, CANDOVER PARTNERS LIMITED a cédé 6.933 de ses parts sociales préférentielles rachetables à CANDOVER 2001 FUND US NO.5 L.P.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- CANDOVER 2001 GmbH & CO KG détient 2.285 parts sociales préférentielles rachetables
- CANDOVER INVESTMENTS PLC détient 11.717 parts sociales préférentielles rachetables
- CANDOVER 2001 GmbH EMPLOYEE BENEFIT TRUST détient 732 parts sociales préférentielles rachetables

- CANDOVER 2001 FUND UK NO.1 L.P détient 12.764 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND UK NO.2 L.P détient 5.429 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND UK NO.3 L.P détient 17.388 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND UK NO.4 L.P détient 1.719 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND UK NO.5 L.P détient 1.211 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND UK NO.6 L.P détient 9.433 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND US NO.1 L.P détient 16.483 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND US NO.2 L.P détient 10.390 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND US NO.3 L.P détient 5.857 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND US NO.4 L.P détient 1.659 parts sociales préférentielles rachetables
 - CANDOVER 2001 FUND US NO.5 L.P détient 6.933 parts sociales préférentielles rachetables
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042826/581/55.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07088. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Luanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.171.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 14 mars 2007

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Federico Innocenti de son poste d'administrateur.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LUANDA S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042837/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Express Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.516.

Im Jahre zweitausendsieben, dem sechzehnten Februar, um 10.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines mit Amtswohnsitz in Capellen.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der AKTIEN-GESELLSCHAFT EXPRESS SERVICES S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter Sektion B und Nummer 4.516, gegründet gemäß Urkunde vom 1. Dezember 1949, aufgenommen durch Notar Hyacinthe Glaesener, damals mit Amtssitz in Echternach, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 97 vom 29. Dezember 1949. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert, gemäß Urkunde vom 4. Oktober 2002, aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 1625 vom 13. November 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, welcher Herrn Jean-Marie Steffen, Notargehilfe, wohnhaft in Schieren, zum Schriftführer bestellt.

Der Vorsitzende und der Schriftführer bestimmen zur Stimmzählerin Frau Véronique Baraton, Notargehilfe, wohnhaft in Garnich, (der Vorsitzende, der Sekretär und die Stimmzählerin bilden das Büro der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre, welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Bevollmächtigter, sowie den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und den Mitgliedern des Büros ne varietur unterschrieben wurden, ebenfalls diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigter hier in der Versammlung gültig vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung;

2. Beschluss die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates von fünf auf vier herabzusetzen;

3. Abänderung des Gesellschaftszwecks insofern, dass die Gesellschaft zusätzlich, als Kundenkommunikationsstelle (agent de communication à la clientèle) agiert, deren Tätigkeit in der Erbringung einer oder mehrerer Leistungen für Rechnung von Kreditinstituten, PSF, OGA oder Pensionsfonds luxemburgischen oder ausländischen Rechts besteht, gemäß Artikel 29-1 des koordinierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, sowie der Einbringung damit verbundener Dienstleistungen;

4. Abänderung der Bestimmungen in der Satzung bezüglich des Verwaltungsrates, um die Satzung der Gesellschaft nunmehr mit dem Gesetz vom 25. August 2006, welches das koordinierte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften abändert, in Einklang zu bringen;

5. Abberufung von KPMG AUDIT, mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 103.590 als Abschlussprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft;

6. Beschluss jeden Verweis auf den Abschlussprüfer (commissaire aux comptes) in der Satzung der Gesellschaft durch einen Verweis auf den externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ersetzen;

7. Beschluss die Satzung der Gesellschaft allgemein neuzufassen in Deutsch; und

8. Vollmacht an jedes einzelne Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, sowie an jeden Rechtsanwalt der KANZLEI ALLEN & OVERY LUXEMBURG, um alle erforderlichen Maßnahmen, welche für die Vollendung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse notwendig sind, zu treffen, sowie ferner generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, die im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen sind.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigter vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsformalitäten, die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Da Herr Bernd Jacke mit Datum zum 1. März 2006 seinen Posten als Mitglied des Verwaltungsrats gekündigt hat und die Gesellschafter keine Neubenennung vornehmen möchten, besteht der Verwaltungsrat nunmehr nur noch aus vier Mitgliedern.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Zweck der Gesellschaft zu ergänzen. Die Gesellschaft, soll fortan zusätzlich Tätigkeiten, wie unter anderem, Botendienste, Archivierung, Erstellung oder Zerstörung von materiellen oder elektronischen Datenträgern, bei denen die Mitarbeiter der Gesellschaft Umgang mit vertraulichen Unterlagen und Kundeninformationen haben, für Kunden aus dem Finanzsektor ausführen. Infolgedessen, wird die Gesellschaft zusätzlich als Kundenkommunikationsstelle (agent de communication à la clientèle) gemäß Artikel 29-1 des koordinierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, agieren, sowie die damit verbundenen Dienstleistungen erbringen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, die Bestimmungen in der Satzung der Gesellschaft bezüglich des Verwaltungsrates abzuändern, damit die Satzung der Gesellschaft nunmehr im Einklang mit dem Gesetz vom 25. August 2006 ist, welches das koordinierte Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften abändert.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, soweit juristisch erforderlich, KPMG AUDIT, als Abschlussprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für das Jahr 2007 abzurufen. KPMG bleibt jedoch weiterhin mit der Prüfung des Jahresabschlusses 2006 bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2007 stattfindet, betraut.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, jegliche Bezugnahmen auf einen Abschlussprüfer (commissaire aux comptes) in der Satzung durch den Verweis auf einen externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ersetzen.

Siebter Beschluss

Folglich der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt die Versammlung einstimmig, die Gesamtneufassung in deutsch der Satzung der Gesellschaft, die nun folgendermaßen lautet:

«Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Bezeichnung. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung EXPRESS SERVICES.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Reinigung von Gebäuden und Fenstern, die Fassadenreinigung, Anstricharbeiten, der Verleih von Baugerüsten, sowie die damit verbundenen Tätigkeiten.

Desweiteren ist der Zweck der Gesellschaft der einer Kundenkommunikationsstelle (agent de communication à la clientèle), deren Tätigkeit in der Erbringung einer oder mehrerer Leistungen für Rechnung von Kreditinstituten, PSF, OGA oder Pensionsfonds luxemburgischen oder ausländischen Rechts besteht, gemäß Artikel 29-1 des koordinierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, sowie der Einbringung damit verbundener Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck, mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann allgemein alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, welche zur Erfüllung, Förderung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen, Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Kapital. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 375.000 (dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro) und ist eingeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) Aktien ohne Nennwert, die voll in bar eingezahlt sind.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann unter Beachtung der anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10 August 1915).

Art. 6. Kapitalerhöhung. Im Falle einer Kapitalerhöhung, steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

Als Folge jeder erfolgten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert, um der jeweiligen Kapitalerhöhung zu entsprechen. Diese Änderung ist notariell zu beurkunden.

Art. 7. Aktien. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben Namensaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Anzahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Bei jeglichem Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang laufen ab dem Datum der Fälligkeit der entsprechenden Einzahlung automatisch Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p.a. zugunsten der Gesellschaft an.

Die Übertragung der Aktien kann nur unter Beachtung der jeweils anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erfolgen

Art. 8. Schuldverschreibungen. Wenn die Gesellschaft Schuldverschreibungen ausgeben wird, so bleiben diese Schuldverschreibungen in Namensform (namentliche Schuldverschreibungen) und können unter keinen Umständen in Schuldverschreibungen auf den Inhaber umgewandelt werden.

Verwaltung und Aufsicht

Art. 9. Bestellung und Abrufung der Verwaltungsratsmitglieder. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsplatzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Eine juristische Person (in Form einer Gesellschaft oder eines Unternehmens) kann zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt werden, vorausgesetzt, dass diese juristische Person eine physische Person zu ihrem ständigen Vertreter gewählt hat, die in ihrem Namen und Auftrag handelt, gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und Pflichten und geht dieselben Verpflichtungen ein als würde er in seinem eigenen Namen handeln, unbeschadet der Tatsache, dass die juristische Person mithaften kann. Die juristische Person kann ihren Vertreter nur dann abberufen, wenn sie gleichzeitig eine neue physische Person zu ihrem neuen Vertreter bestimmt.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Er kann die derart Bevollmächtigten jederzeit abberufen.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 11. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte mit einfacher Stimmenmehrheit einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende steht allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, außer im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, wo ein anderes Verwaltungsratsmitglied pro tempore vorstehen wird. Der Vorsitzende pro tempore wird ebenfalls vom Verwaltungsrat mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung zu Protokoll führt und aufbewahrt, wählen.

Der Vorsitzende oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, der Vorsitzende pro tempore oder zwei Verwaltungsratsmitglieder erlassen unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung (wenigstens 24 Stunden im voraus) die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Eine schriftliche Einberufung ist nicht nötig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratsitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm, Email usw.) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen. Falls nicht mindestens zwei anwesende Mitglieder nicht von einem Interessenkonflikt betroffen sind, so ist der betreffende Beschluss zwecks Beratung und Entscheidung an die Generalversammlung der Aktionäre weiterzuleiten.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore, entscheidend.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder des Vorsitzenden pro tempore und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muss von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore und vom Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, durch den Vorsitzenden pro tempore und den Sekretär. Sie kann auch durch zwei beliebige Verwaltungsratsmitglieder vorgenommen werden.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es/er den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Die Bestimmung bezüglich des entgegengesetzten Interesse eines Verwaltungsratsmitgliedes oder Bevollmächtigten, wie oben angeführt, findet jedoch keine Anwendung, wenn der Verwaltungsrat sich berät oder Entscheidungen trifft hinsichtlich von Geschäften im Rahmen der üblichen Geschäftsführung.

Falls die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates nicht erreicht werden kann durch einen Interessenkonflikt, können die Beschlüsse mit einfacher Stimmmehrheit durch die anderen Verwaltungsratsmitglieder, welche anwesend oder vertreten sind, gefasst werden und eine solche Abstimmung ist gültig

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben in einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann jedem Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigten, seinen Erben, Vollstrecker und Administratoren die eingegangenen vernünftigen Ausgaben im Rahmen seiner Handlungen, die er in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter der Gesellschaft durchgeführt hat oder, auf Bitte der Gesellschaft, falls jene ihn nicht entschädigt, als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter einer anderen Gesellschaft in welcher die Gesellschaft Aktionär ist oder eine Forderung hat, vergüten. Dies beinhaltet nicht jene Handlungen für deren grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen das Verwaltungsratsmitglied oder der Bevollmächtigte haften muss aufgrund eines gerichtlichen Beschlusses, oder eine solche grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen anerkannt worden ist. Im Falle einer Schlichtung betrifft die Vergütung lediglich jene Angelegenheiten, in denen die Gesellschaft sich Rat geholt hat und feststellen kann, dass sie die Pflichtverletzungen nicht betreffen. Das Recht auf Vergütung schließt keine anderen Ansprüche seitens dieser Personen aus.

Art. 12. Prüfung. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird (werden) ein oder mehrere externe(r) Wirtschaftsprüfer («réviseur(s) d'entreprises agréé(s)») betraut, welche(r) vom Verwaltungsrat ernannt wird (werden).

Generalversammlungen

Art. 13. Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- (a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates, sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- (b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- (c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- (d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- (e) Änderung der Satzung;
- (f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Jahresversammlung - Andere - Generalversammlungen. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am letzten Samstag des Monats März um 11.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche jährliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 15. Verfahren - Abstimmungen. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage. Eventuelle Inhaberaktionäre werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den externen Wirtschaftsprüfer hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Auf das Einberufungsverfahren kann verzichtet werden, sofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratsitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Sekretär und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung sowie die Auflösung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem externen Wirtschaftsprüfer vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstatten und Vorschläge unterbreiten wird.

Wenigstens 15 Tage vor der ordentlichen Generalversammlung werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft des Verwaltungsrates und einem Bericht des externen Wirtschaftsprüfers, sowie alle weiteren gesetzlich erforderten Dokumente am Gesellschaftssitz niederlegt, wo sie dann den Aktionären zur Einsicht während der regulären Büroöffnungszeiten zur Verfügung stehen.

Art. 18. Ausschüttung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Auflösung und Liquidation

Art. 19. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchen Gründe sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Allgemeine Bestimmung

Art. 20. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 einschließlich der Änderungsgesetze sowie ergänzend auf das abgeänderte Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.»

Achter Beschluss

Der Versammlung beschließt einstimmig, (i) jedem einzelnen Mitglied des Verwaltungsrates, sowie jedem Rechtsanwalt der KANZLEI ALLEN & OVERY LUXEMBURG, die volle Zustimmung, Einwilligung und Genehmigung für alle Maßnahmen zu erteilen, welche notwendig, zweckmäßig oder ergänzend für die Vollendung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse und insbesondere für die Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft, ist, sowie jedes anderen erforderlichen Dokuments, das damit im Zusammenhang steht, ausstellen zu dürfen; (ii) jedes Mitglied des Verwaltungsrates, sowie jeden Rechtsanwalt der KANZLEI ALLEN & OVERY LUXEMBURG, zu ermächtigen, alle erforderlichen Handlungen und alle Rechtshandlungen vorzunehmen sowie alle Erklärungen und Verfügungen entgegen zu nehmen, ferner generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, die im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen sind.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 2.320 bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung um 11.30 Uhr.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, J. M. Steffen, V. Baraton, C. Mines

Enregistré à Capellen, le 21 février 2007, vol. 437, fol. 66, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartman.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 février 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007043542/225/356.

(070041143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

De Chauffeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4779 Pétange, 17, rue Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 83.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043240/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04929. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Treveria Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.351.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TREVERIA THREE S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 123.351, incorporated by deed dated on December 19, 2006, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting is composed by the sole shareholder, TREVERIA F S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 116.249, here represented by Mrs Jessie da Silva, private employee with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1- Acceptance of the resignation of Mrs Pascale Nutz as Manager of the Company
- 2- Appointment of Mr Stéphane Bourg as Manager of the Company
- 3- Change of the corporate object of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.
- 4- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Pascale Nutz as manager of the Company with effect as of February 19, 2007. Full discharge is granted to Mrs Pascale Nutz for the execution of her mandate.

Second resolution

The meeting resolves to appoint as additional Manager of the Company, with effect from February 19, 2007 and for an undetermined period of time:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

After the above appointment, the list of the members of the Boards of Managers is as follow:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Third resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.

Fourth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article four of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TREVERIA THREE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 123.351, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée TREVERIA F S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11. 249 ici représentée par Jessie da Silva, employée privée domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Acceptation de la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société
- 2- Nomination de Mr Stéphane Bourg en tant que gérant de la société
- 3- Changement de l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4- Modification de l'article 4 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société avec effet immédiat en date du 19 février 2007. Décharge est donnée à Mme Pascale Nutz pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société avec effet en date du 19 février 2007 et pour une période indéterminée:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France), le 20 Octobre 1973, domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Après la nomination ci-dessus, la liste des membres du Conseil de Gérance est la suivante:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

Quatrième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 10, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043570/211/135.

(070041367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Treveria Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.345.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TREVERIA TWO S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered

in the Luxembourg trade register, section B number 123.345, incorporated by deed dated on December 19, 2006, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting is composed by the sole shareholder, TREVERIA F S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 116.249, here represented by Mrs Jessie da Silva, private employee with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1- Acceptance of the resignation of Mrs Pascale Nutz as Manager of the Company
- 2- Appointment of Mr Stéphane Bourg as Manager of the Company
- 3- Change of the corporate object of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.
- 4- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Pascale Nutz as manager of the Company with effect as of February 19, 2007. Full discharge is granted to Mrs Pascale Nutz for the execution of her mandate.

Second resolution

The meeting resolves to appoint as additional Manager of the Company, with effect from February 19, 2007 and for an undetermined period of time:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

After the above appointment, the list of the members of the Boards of Managers is as follow:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Third resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.

Fourth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article four of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TREVERIA TWO S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 123.345, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée TREVERIA F S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.249 ici représentée par Jessie da Silva, employée privée domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Acceptation de la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société
- 2- Nomination de Mr Stéphane Bourg en tant que gérant de la société
- 3- Changement de l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4- Modification de l'article 4 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société avec effet immédiat en date du 19 février 2007. Décharge est donnée à Mme Pascale Nutz pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société avec effet en date du 19 février 2007 et pour une période indéterminée:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France), le 20 octobre 1973, domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Après la nomination ci-dessus, la liste des membres du Conseil de Gérance est la suivante:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

Quatrième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme

empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 10, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043569/211/134.

(070041369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

In the year two thousand and six, on the eighth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VALCON ACQUISITION HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l, a private limited liability company, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.926 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) dated 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1264 p. 60638 dated 30 June 2006 and whose articles of associations (the «Articles») were amended by a deed dated 23 May 2006, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The meetings elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders (the «Shareholders») present or represented and the number of shares held by the Shareholders as shown on an attendance list signed by the Shareholders or his proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list, that the 80,000 (eighty thousand) Class A Shares, 80,000 (eighty thousand) Class B Shares, 80,000 (eighty thousand) Class C Shares, 80,000 (eighty thousand) Class D Shares and 80,000 (eighty thousand) Class E Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) shares (collectively referred as the «Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend articles 8, 10,11 and 12.4 of the Articles so as to modify the chapter III (the «Management») by introducing two classes of managers (A and B) (the «Class A Manager» and the «Class B Manager») and by subsequently modifying the signatory powers of the managers and the decision-making procedure.

2. To decide to remove Marlène Metge, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, from her function of manager of the Company in accordance with article 8.2 of the Articles.

3. To appoint with immediate effect and for an unlimited period

- as Class A Managers of the Company:
 - Wolfgang Zettel, born on November 15, 1962, in Konstanz / Germany, Accountant, residing at 35, bv Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg;
 - Christopher Finn, born on July 6, 1957, in New York, U.S.A, Managing Director, residing at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- as Class B Managers of the Company
 - Michael Soo-Huyn Chae born on October 5, 1968, in New Brunswick, New Jersey, USA, Senior Managing Director of THE BLACKSTONE GROU PRESIDING, residing at 11 East 76th Street, Apartment 4, New York, NY 10021, USA;
 - James Albert Jr. Attwood born on April 20, 1958, in Lake Forest, Illinois, USA, Managing Director of THE CARLYLE GROUP, residing at 376 Harris Road, Bedford Hills, NY 10507, USA;
 - Scott Alan Schoen born on September 27, 1958, in St. Louis, Missouri, USA, Senior Managing Director of THOMAS H. LEE PARTNERS, residing at 191 Kings Grant Road, Weston, MA 02493, USA;
 - Alexander Navab born on November 24, 1965, in Isfahan, Iran, Partner of KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., residing at 435 East 52nd Street, New York, NY 10022, USA;
 - Ian Leigh born on May 27, 1956, in London, UK, Managing Partner of AlInvest PARTNERS INC., residing at 19 Palmer Lane, Riverside, Connecticut, USA;
 - Patrick John Healy born on December 8, 1966, in Rockford, Illinois, USA, Managing Director of HELLMAN & FRIEDMAN, residing at 2 Elm Square, London SW3 6ED, UK;
 - Daniel Francis Akerson born on October 31, 1948, in Oakland, California, USA, Managing Director of THE CARLYLE GROUP, residing at 1100 Mill Ridge, Mc Lean VA 22102, USA;
 - Clive Richard Hollick born on May 20, 1945, in Southampton, UK, Member at KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., residing at 13A Portobello Road, flat 10, London W11 3DA, UK;
 - James Andrew Quella born on February 03, 1950, in Chicago, Illinois, USA, Senior Managing Director of the BLACKSTONE GROUP, residing at 22 West 66th Street, Apartment 12, New York, NY 10023, USA;
 - Richard Jay Bressler born on August 31, 1957, in Mineola, New York, USA, Managing Director of THOMAS H. LEE PARTNERS L.P., residing at 850 Park Avenue, Apartment 11-12 C, New York, NY 10021, USA and
- 4. To decide to appoint DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf L- 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company for one year.
- 5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders in compliance with article 13 of the Articles:

First resolution

The Shareholders resolve to amend articles 8, 10,11 and 12.4 of the Articles so as to modify chapter III (the «Management») by introducing two two classes of managers (A and B) (the «Class A Manager» and the «Class B Manager») and by subsequently modifying the signatory powers of the managers and the decision making procedure which shall now read as follows:

« **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») composed of two classes of managers (A and B) (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, a class A manager together with a class B manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, a class A manager together with a class B manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented provided that there is one class A manager and one class B manager present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.»

Second resolution

The Shareholders resolve to remove Marlène Metge, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, from her function of manager of the Company in accordance with article 8.2 of the articles of association of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint with immediate effect and for an unlimited period

- as Class A Managers of the Company:

- Wolfgang Zettel, born on November 15, 1962, in Konstanz / Germany, Accountant, residing at 35, bv Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg;

- Christopher Finn, born on July 6, 1957, in New York, U.S.A, Managing Director, residing at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- as Class B Managers of the Company

- Michael Soo-Huyn Chae born on October 5, 1968, in New Brunswick, New Jersey, USA, Senior Managing Director of THE BLACKSTONE GROUP, residing at 11 East 76th Street, Apartment 4, New York, NY 10021, USA;

- James Albert Jr. Attwood born on April 20, 1958, in Lake Forest, Illinois, USA, Managing Director of THE CARLYLE GROUP, residing at 376 Harris Road, Bedford Hills, NY 10507, USA;

- Scott Alan Schoen born on September 27, 1958, in St. Louis, Missouri, USA, Senior Managing Director of THOMAS H. LEE PARTNERS, residing at 191 Kings Grant Road, Weston, MA 02493, USA;

- Alexander Navab born on November 24, 1965, in Isfahan, Iran, Partner of KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., residing at 435 East 52nd Street, New York, NY 10022, USA;

- Ian Leigh born on May 27, 1956, in London, UK, Managing Partner of AlInvest PARTNERS INC., residing at 19 Palmer Lane, Riverside, Connecticut, USA;

- Patrick John Healy born on December 8, 1966, in Rockford, Illinois, USA, Managing Director of HELLMAN & FRIEDMAN, residing at 2 Elm Square, London SW3 6ED, UK;

- Daniel Francis Akerson born on October 31, 1948, in Oakland, California, USA, Managing Director of THE CARLYLE GROUP, residing at 1100 Mill Ridge, Mc Lean VA 22102, USA;

- Clive Richard Hollick born on May 20, 1945, in Southampton, UK, Member at KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., residing at 13A Portobello Road, flat 10, London W11 3DA, UK;

- James Andrew Quella born on February 3, 1950, in Chicago, Illinois, USA, Senior Managing Director of THE BLACKSTONE GROUP, residing at 22 West 66th Street, Apartment 12, New York, NY 10023, USA;

- Richard Jay Bressler born on August 31, 1957, in Mineola, New York, USA, Managing Director of THOMAS H. LEE PARTNERS L.P., residing at 850 Park Avenue, Apartment 11-12 C, New York, NY 10021, USA.

Fourth resolution

The Shareholders decide to appoint DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company for one year.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de VALCON ACQUISITION HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.926, constituée conformément au droit luxembourgeois

suivant acte par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1264, p. 60638 du 30 juin 2006 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés par acte du 23 mai 2006, pas encore publié.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés (les «Associés»), présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signées par les Associés ou mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations ne varietur seront enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe A, les 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe B, les 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe C, les 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe D et les 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe E de EUR 25,- (vingt-cinq euros) (ci-après désignées collectivement les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier les articles 8, 10, 11 et 12.4 des Statuts afin de modifier le chapitre III (la «Gérance») en introduisant deux classes de gérants (A et B) (les «Gérants de Classe A» et les «Gérants de Classe B») et par la suite modifier les pouvoirs de signature des gérants et la procédure de prise de décision.

2. Décider de révoquer Marlène Metge, dont l'adresse professionnelle est au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société conformément à l'article 8.2 des Statuts.

3. Nommer avec effet immédiat et pour une période illimitée:

- comme Gérants de Classe A de la Société:

- Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, Comptable, résidant au 35, bv Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg;

- Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A, Directeur Général, résidant au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Comme Gérants de Classe B de la Société:

- Michael Soo-Huyn Chae, né le 5 octobre 1968 à New Brunswick, New Jersey, USA, Directeur Général Senior du BLACKSTONE GROUPEPRESIDING, résidant au 11 East 76th Street, Apartment 4, New York, NY 10021, USA;

- James Albert Jr. Attwood, né le 20 avril 1958 à Lake Forest, Illinois, USA, Directeur Général du GROUPE CARLYLE, résidant au 376 Harris Road, Bedford Hills, NY 10507, USA;

- Scott Alan Schoen, né le 27 septembre 1958 à St. Louis, Missouri, USA, Directeur Général Senior de THOMAS H. LEE PARTNERS, résidant au 191 Kings Grant Road, Weston, MA 02493, USA;

- Alexander Navab, né le 24 novembre 1965 à Isfahan, Iran, Associé de KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., résidant au 435 East 52nd Street, New York, NY 10022, USA;

- Ian Leigh, né le 27 mai 1956 à Londres, UK, Associé gérant de AlInvest PARTNERS INC., résidant au 19 Palmer Lane, Riverside, Connecticut, USA;

- Patrick John Healy, né le 8 décembre 1966 à Rockford, Illinois, USA, Directeur Général de HELLMAN & FRIEDMAN, résidant au 2 Elm Square, London SW3 6ED, UK;

- Daniel Francis Akerson, né le 31 octobre 1948 à Oakland, California, USA, Directeur général du GROUPE CARLYLE, résidant au 1100 Mill Ridge, Mc Lean VA 22102, USA;

- Clive Richard Hollick, né le 20 mai 1945 à Southampton, UK, Membre du KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., résidant au 13A Portobello Road, appartement 10, London W11 3DA, UK;

- James Andrew Quella, né le 3 février 1950 à Chicago, Illinois, USA, Directeur général du GROUPE BLACKSTONE, résidant au 22 West 66th Street, Appartement 12, New York, NY 10023, USA;

- Richard Jay Bressler, né le 31 août 1957 à Mineola, New York, USA, Directeur général de THOMAS H. LEE PARTNERS L.P., résidant au 850 Park Avenue, Appartement 11-12 C, New York, NY 10021, USA et

4. Décider de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour un an.

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par les Associés en conformité avec l'article 13 des Statuts.

Première résolution

Les Associés décident d'amender les articles 8, 10, 11 et 12.4 des Statuts et de modifier le chapitre III (la «Gérance») en introduisant deux classes de gérants (A et B) (les «Gérants de Classe A» et les «Gérants de Classe B») et par la suite de modifier les pouvoirs de signature des gérants et la procédure de prise de décision qui sera maintenant rédigée comme suit:

« Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B) (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un gérant de classe A ainsi que d'un gérant de classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant de classe A ainsi qu'un gérant de classe B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant de classe A ainsi qu'un gérant de classe B détermine (nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée pourvu que soient présents un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de révoquer Marlène Metge, dont l'adresse professionnelle est au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une période illimitée

- comme Gérants de Classe A de la Société:
- Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, Comptable, résidant au 35, bv Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg;
- Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A, Directeur Général, résidant au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Comme Gérants de Classe B de la Société:
- Michael Soo-Huyn Chae, né le 5 octobre 1968 à New Brunswick, New Jersey, USA, Directeur Général Senior du BLACKSTONE GROUPRESIDING, résidant au 11 East 76th Street, Apartment 4, New York, NY 10021, USA;
- James Albert Jr. Attwood, né le 20 avril 1958 à Lake Forest, Illinois, USA, Directeur Général du GROUPE CARLYLE, résidant au 376 Harris Road, Bedford Hills, NY 10507, USA;
- Scott Alan Schoen, né le 27 septembre 1958 à St. Louis, Missouri, USA, Directeur Général Senior de THOMAS H. LEE PARTNERS, résidant au 191 Kings Grant Road, Weston, MA 02493, USA;
- Alexander Navab, né le 24 novembre 1965 à Isfahan, Iran, Associé de KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., résidant au 435 East 52nd Street, New York, NY 10022, USA;
- Ian Leigh, né le 27 mai 1956 à Londres, UK, Associé gérant de AlInvest PARTNERS INC., résidant au 19 Palmer Lane, Riverside, Connecticut, USA;
- Patrick John Healy, né le 8 décembre 1966 à Rockford, Illinois, USA, Directeur Général de HELLMAN & FRIEDMAN, résidant au 2 Elm Square, London SW3 6ED, UK;
- Daniel Francis Akerson, né le 31 octobre 1948 à Oakland, California, USA, Directeur général du GROUPE CARLYLE, résidant au 1100 Mill Ridge, Mc Lean VA 22102, USA;
- Clive Richard Hollick, né le 20 mai 1945 à Southampton, UK, Membre du KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO., résidant au 13A Portobello Road, appartement 10, London W11 3DA, UK;
- James Andrew Quella, né le 3 février 1950 à Chicago, Illinois, USA, Directeur général du GROUPE BLACKSTONE, résidant au 22 West 66th Street, Appartement 12, New York, NY 10023, USA;

- Richard Jay Bressler, né le 31 août 1957 à Mineola, New York, USA, Directeur général de THOMAS H. LEE PARTNERS L.P., résidant au 850 Park Avenue, Appartement 11-12 C, New York, NY 10021, USA.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour un an.

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, fait état ici de ce que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est exprimé en anglais suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent acte.

Après que le document a été lu à la personne comparante, et dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2006, vol. 438, fol. 17, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007043540/242/276.

(070041142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Eatonian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.316.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of February

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr Brendan Hogan, Doctor, born on the 23th of April 1956 in Clare, residing at 38 Eaton Square, Terenure, Dublin 6W (Ireland)

2) Mrs Géraldine Hogan, Nurse, born on the 30th of November 1960 in Cork, residing at 38 Eaton Square, Terenure, Dublin 6W (Ireland)

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal by virtue of proxies given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name EATONIAN S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31,1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. All the shares are in bearer or nominative form.

Art. 7. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 11. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 12. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of June at 07.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 14. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

The first annual General Meeting shall be held in 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
1) Mr Brendan Hogan	155
2) Mrs Géraldine Hogan	155
Total:	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at four and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1) Mr Brendan Hogan,
- 2) Mr Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
- 3) Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of may 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2012.

Second resolution

Is elected as auditor:

Mr René Moris, tax advisor, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

The terms of his office will expire after the annual meeting of shareholders of 2012.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10th floor).

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Brendan Hogan, né le 23 avril 1956 à Clare, Médecin, demeurant à 38 Eaton Square, Terenure, Dublin 6W (Ireland)

2) Madame Géraldine Hogan, née le 30 novembre 1960 à Cork, Infirmière, demeurant à 38 Eaton Square, Terenure, Dublin 6W (Ireland)

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EATONIAN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits

par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominative sou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi de juin à 07.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) M. Brendan Hogan	155
2) Mme Géraldine Hogan	<u>155</u>
Total:	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) M. Brendan Hogan, prénommé,
 - 2) Mme Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal,
 - 3) M. Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal.
- La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Deuxième résolution

M. René Moris, expert fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman est nommé commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal (10^{ème} étage).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 9, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007042981/211/226.

(070040648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

JCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043234/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05367. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

La Prima Donna Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.370.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg;

2.- Monsieur Maurizio Cacchione, serveur, né à Serracapriola (Italie), le 13 mars 1972, demeurant à L-4966 Clemency, 22, rue de Fingig.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LA PRIMA DONNA ROOM S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un Restaurant-Pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Maurizio Cacchione, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé et
- Monsieur Maurizio Cacchione, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: V. Lauria, M. Cacchione, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2007, Relation: EAC/2007/1815. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007043562/219/75.

(070041274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Coiffure Exclusive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 85.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043237/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04927. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Treveria Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.350.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TREVERIA FOUR S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 123.350, incorporated by deed dated on December 19, 2006, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting is composed by the sole shareholder, TREVERIA F S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 116 249, here represented by Mrs Jessie da Silva, private employee with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1- Acceptance of the resignation of Mrs Pascale Nutz as Manager of the Company
- 2- Appointment of Mr Stéphane Bourg as Manager of the Company
- 3- Change of the corporate object of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.
- 4- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Pascale Nutz as manager of the Company with effect as of February 19, 2007. Full discharge is granted to Mrs Pascale Nutz for the execution of her mandate.

Second resolution

The meeting resolves to appoint as additional Manager of the Company, with effect from February 19, 2007 and for an undetermined period of time:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

After the above appointment, the list of the members of the Boards of Managers is as follow:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Third resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company to enable the Company to acquire any real estate property in Luxembourg and abroad.

Fourth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article four of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TREVERIA FOUR S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 123 350, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée TREVERIA F S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.249 ici représentée par Jessie da Silva, employée privée domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Acceptation de la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société
- 2- Nomination de Mr Stéphane Bourg en tant que gérant de la société
- 3- Changement de l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4- Modification de l'article 4 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Pascale Nutz en tant que gérante de la société avec effet immédiat en date du 19 février 2007. Décharge est donnée à Mme Pascale Nutz pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société avec effet en date du 19 février 2007 et pour une période indéterminée:

- Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France), le 20 octobre 1973, domicilié professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Après la nomination ci-dessus, la liste des membres du Conseil de Gérance est la suivante:

- Noëlla Antoine
- John M. Cassin
- Stéphane Bourg

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société afin de permettre à celle-ci d'acquérir des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

Quatrième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 10, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043571/211/135.

(070041363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Société de Participation Indane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 48.148.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2007 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Monsieur Vincent Willems, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi et Mademoiselle Annalisa Ciampoli. Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

ii) Le siège social est transféré de son adresse actuelle au 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042943/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Ischaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.848.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043245/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 80.286.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 février 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats des administrateurs Monsieur Peter Koster, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Ettelbrück demeurant à L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salentiny et Madame Dorothee Alford, employée privée, née le 13 août 1966 à Sliedrecht, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2012

- le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Peter Koster, prénommé, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2012

- Madame Yolande Kaiser, graphiste, née le 16 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salenty, a été nommé administrateur en remplacement de:

- Monsieur Rainer Braun, né le 30 décembre 1970 à Saarburg demeurant à D-54453 Rehlingen, im Holzfeld 10, mandat expiré.

- de transférer le siège social du 193, boulevard Charles Simonis L-2539 Luxembourg au 115, boulevard Jules Salenty, L-2511 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007042945/800/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Com'unity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 21.480.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043268/2815/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05332. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043255/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04935. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Melopon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.219.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2007 que:

i) Monsieur Herman J. J. Moors, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi et Mademoiselle Annalisa Ciampoli. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

ii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042941/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pole Position S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8368 Hagen, 11, An der Laach.

R.C.S. Luxembourg B 63.746.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 21 mars 2007.

POLE POSITION SA

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2007043235/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03931. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Avago Technologies Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.443.

EXTRAIT

Par résolution écrite

en date du 31 janvier 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société de son adresse actuelle:

9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, à l'adresse suivante:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVAGO TECHNOLOGIES FINANCE

Signature

Référence de publication: 2007042944/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés du 27 février 2007

L'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue le 27 février 2007 a décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui statuera sur les comptes annuels clos au 30 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./ S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007042955/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042998/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007043199/239/12.

(070041242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Hal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007043192/212/12.

(070041288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Iberint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 décembre 2006

- Les mandats d'Administrateur des sociétés FINDI S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l., toutes trois sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant leur siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Madame Rosina Ceuppens, Administrateur de Sociétés, demeurant au 4, Wildemotedreef, B-9880 Aalter sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

IBERINT HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007042954/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Promilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 73, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.591.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007043267/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05227. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Net Business Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 87.550.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme NET BUSINESS HOLDING S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 5 novembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et Maître Véronique Lautier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Lautier

Le liquidateur

Référence de publication: 2007043098/7521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05726. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Le Maneva s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 59, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 125.371.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Gomes, chef d'équipe, né à Nossa Senhora do Rosario (Cap Vert) le 3 mai 1964, demeurant à L-5550 Remich, 4, rue de Macher.

2.- Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, footballeur, né à Lubumbashi (Congo) le 15 juin 1969, demeurant à L-3511 Dudelange, 59, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LE MANEVA s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Manuel Gomes, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, préqualifié, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Manuel Gomes, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- Monsieur Thierry Bourson, cuisinier, né à Thionville (France), le 22 janvier 1980, demeurant à L-3480 Dudelange, 21, rue Gaffelt, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.
- 5.- Le siège social est établi à L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gomes, E. Kabongo Kalonji, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 2007, vol. 437, fol. 75, case 6, CAP/2007/315. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mars 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007043561/236/99.

(070041275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Picardie Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 107.971.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 20 mars 2006 à 10.00 heures au siège social de la société

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Didier Mc Gaw et de Madame Jeanne Feltgen en tant qu'administrateurs de la société et accepte leur démission avec effet immédiat.

Sont nommés en ses lieux et place:

Monsieur Eric Duprez, né à Mons, Belgique, le 26 juillet 1957, domicilié à L-9682 Selscheid, 9, rue du Village

Monsieur Pierre Laurent Rivara, né à Genève, Suisse, le 6 octobre 1962, domicilié à CH-1211 Genève, 14, avenue de Miremont, Quartier Champolle

Leurs mandats prennent effet ce jour et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de la société ALLIANCE REVISION S.à.r.l., avec siège social à L-2310, Luxembourg, 54, avenue Pasteur et nomme en ses lieux et place ONSÉN BENELUX S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, boulevard Joseph II, 11A. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007042940/651/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Berliner Investitions und Beteiligungs Gesellschaft AG (B.I.B.), Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.165.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme BERLINER INVESTITIONS UND BETEILIGUNGS GESELLSCHAFT AG (B.I.B) SA, dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été dénoncé en date du 16 juin 2003

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et Maître Véronique Lautier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître V. Lautier

Le liquidateur

Référence de publication: 2007043092/7521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05732. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.